



Transmission priviligiere d' entreprise à un des 3 enfant

Par **FRSE**, le **27/01/2011** à **20:07**

Bonjour,

Actuellement je suis confronté à une transmission de l' entreprise de mes parents à un de mes frere(nous sommes 3 au total), par le biais d' une holding, sans répartition entre eux, du capital social de cette nouvelle société(à capital minimum). Le credit souscrit par la holding pour le rachat de la société en question, est cautionné par mes parents. Quelles sont mes droits dans ce cas de figure, sachant que j' ai postulé pour un emploi (suite au depart en retraite d' une salarié)et que l'on m'oppose un refus, en me le motivant, que cela mettrait en difficulté l'entreprise alors que ce frere est autodidacte et que ce frere est actuellement en poste, et qu'il s'y oppose lui aussi. Donc moi et mon autre frere somme ecartés d' un poste et du capital social. Avons nous des droits en la matière et qu' elles seraient nos recours. Vous remerciant par avance de votre aide.